

MÉCATRONIQUE UIG (Genève)

Avenant genevois

UIG

Union Industrielle Genevoise
Route des Jeunes 9
1227 Acacias
Tél : 022 304 40 50 – Fax : 022 304 40 51

UNIA

Syndicat UNIA
Chemin Surinam 5
1203 Genève
Tél : 022 949 12 00 – Fax : 022 949 12 20

Emplois d'été 2010

Concerne : Jeunes filles et jeunes gens non qualifié(e)s, en principe enfants des collaborateurs / trices de l'entreprise, engagé(e)s pendant les vacances scolaires.

Critères : Payé(e)s à l'heure de travail effective sur la base d'un contrat de durée déterminée.

Tarifs		
Année	Salaire brut	Vacances incluses
16e	15,80	17,40
17e	16,60	18,30
18e	17,50	19,30
19e	18,65	20,60
20e	19,30	21,30

Pour l'UIG

Le secrétaire général
Nicolas AUNE

Pour UNIA

Le secrétaire
Alain PERRAT

Annexe : Conditions de travail requises par UNIA

Genève, décembre 2009

Conditions de travail requises pour les emplois d'été

Il est convenu qu'une attention toute particulière sera apportée aux conditions de travail des jeunes employés(e)s, dans la mécatronique, pendant les vacances scolaires.

L'on veillera notamment aux exigences suivantes :

- ⇒ respect des dispositions de la convention collective de travail
- ⇒ pas d'heures supplémentaires
- ⇒ pas de travail le samedi
- ⇒ pas d'horaire atypique (équipe, etc.)
- ⇒ pas de travail qui ne soit pas en conformité avec les aptitudes physiques
- ⇒ interdiction légale, pour les jeunes de moins de 18 ans révolus, de pratiquer toute activité dangereuse au sens de l'ordonnance du DFE.

Pour l'UIG
Le secrétaire général
Nicolas AUNE

Pour UNIA
Le secrétaire
Alain PERRAT

Genève, décembre 2009